

Procès-verbal du conseil municipal
du 18 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit mars à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre DREVET, Maire, en session ordinaire en salle du conseil.

Présents : DREVET Pierre, BOSSOUTROT Karim, CHARLES Christian, CHAZELLE Patrice, MARCHAND Frédéric, MILANI Charlotte, PAPILLON Laure, PARDON Nicole, ROUX Jean-Paul, SIRIEIX Isabelle, TARAKU Marilou, VITTOZ Suzanne

Absents excusés : GRANGE Jacques (ayant donné pouvoir à CHARLES Christian), ODIN Corinne (ayant donné pouvoir à PAPILLON Laure), ROCHE Laetitia (ayant donné pouvoir à DREVET Pierre)

Secrétaire de séance : CHARLES Christian

Date de la convocation : 1^{er} mars 2024

Ouverture de la séance par le Maire ; constat du quorum.

En préambule, Monsieur le Maire souhaite que soient rajoutés à l'ordre du jour deux points supplémentaires : vote des subventions aux associations, et choix des entreprises pour travaux école. Approuvé à l'unanimité.

1/ Approbation du procès-verbal de la séance du 21 février 2024

Décision du conseil municipal pour l'approbation du PV du 21 février 2024 :

POUR : 15 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

Le PV sera dès lors publié sur le site internet de la commune.

2/ Approbation de l'organisation du temps scolaire adopté en conseil d'école

CONTENU

Information que la commune doit se prononcer auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de notre circonscription sur l'organisation du temps scolaire.

Précision que l'organisation dérogatoire actuelle à 4 jours donne satisfaction sur les plans pédagogique et éducatif, tant auprès de l'équipe enseignante que des représentants des parents d'élèves ayant donné leur avis en conseil d'école.

Monsieur le Maire propose de reconduire les horaires en place pour la durée réglementaire de trois ans.

DÉCISION

POUR : 15 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

3/ Création d'un poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe

CONTENU

Présentation de la possibilité d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe de Madame REGEFFE Jocelyne, après saisine et avis favorable du comité social territorial du Centre de Gestion, avec accord pour application au 1^{er} avril 2024.

Proposition de créer le nouveau poste au 1^{er} avril 2024 pour 21 h hebdomadaire, avec suppression de l'ancien poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe au 30 juin 2024.

DÉCISION

POUR : 15 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

4/ Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe

CONTENU

Présentation de la possibilité d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe de Madame DOITRAND Frédérique, après saisine et avis favorable du comité social territorial du Centre de Gestion, avec accord pour application au 1^{er} avril 2024.

Proposition de créer le nouveau poste au 1^{er} avril 2024 pour 30 h hebdomadaire, avec suppression de l'ancien poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 30 juin 2024.

DÉCISION

POUR : 15 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

5/ Vote du CFU (Compte Financier Unique) budget général

CONTENU

Madame Nicole PARDON, première Adjointe, présente le Compte Financier Unique qui fait apparaître les résultats suivants :

<u>Budget général :</u>	
Excédent de fonctionnement de l'exercice 2023 :	131.035,88 €
Report excédent antérieur :	274.072,82 €
<u>Excédent de clôture 2023 :</u>	405.108,70 €
Déficit d'investissement de l'exercice 2023 :	- 284.564,78 €
Report déficit d'investissement antérieur :	- 240.566,40 €
<u>Excédent de clôture 2023 :</u>	43.998,38 €

Affectation du résultat

Reste à réaliser (dépenses) :	16.000,00 €
Reste à réaliser (recettes) :	40.000,00 €

En fonction des résultats de l'exercice précédent et des opérations envisagées sur 2024 (budget général), Monsieur Pierre DREVET propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Au compte 1068	20.000,00 €
Au compte 002 :	385.108,70 €

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote.

DÉCISION

POUR : 13 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
--------------------------------	------------	----------------	-----------

6/ Vote du CFU budget lotissement

CONTENU

Madame Nicole PARDON, première Adjointe, présente le Compte Financier Unique qui fait apparaître les résultats suivants :

Lotissement :

Il présente un déficit d'investissement de 70.848,10 € et un excédent de fonctionnement de 98.606,16 €.

Conformément au CGCT, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote

DÉCISION

POUR : 15 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

10/ Approbation amortissement AC (attributions de compensation) investissement**CONTENU**

Rappel que chaque année, l'assemblée doit délibérer pour approuver la mise en œuvre du dispositif de neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements de l'attribution de compensation d'investissement pour l'exercice 2024.

Cette neutralisation budgétaire s'opère par l'inscription d'une dépense en section d'investissement au compte 198 et une recette en section de fonctionnement au compte 7768.

DÉCISION

POUR : 15 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

11/ Approbation de la fongibilité des crédits**CONTENU**

Proposition au conseil municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section,

DÉCISION

POUR : 15 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

12/ Vote des subventions aux associations**CONTENU**

Information d'un projet d'olympiades interscolaires, articulé autour de rencontres sportives, culturelles, de débats autour de la discrimination et de sensibilisation à l'inclusion et au handicap, porté avec l'Inspection d'Académie par l'USEP, la mairie de Sail-sous-Couzan et l'association du sou des écoles RPI Leigneux / Sail.

4 classes de l'école participeront les 23 et 24 mai 2024.

Proposition de verser une subvention de 200 € au Sou des Ecoles du RPI Leigneux / Sail.

DÉCISION

POUR : 15 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

13/ Choix des entreprises pour travaux école**CONTENU**

Présentation de devis sollicités pour travaux à l'école :

- changement de la chaudière :
 - Ets BEALEM 21.554,40 € TTC
 - SMT Energie 18.790,68 € TTC

Discussion sur les caractéristiques du matériel, et proposition de retenir l'offre des Ets BEALEM.

DÉCISION

POUR : 13 (dont 2 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 1
--------------------------------	------------	----------------	-----------

7/ Approbation du BP (Budget Primitif) commune

CONTENU

Présentation au conseil municipal des différents budgets 2024

Budget général :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de 1 069.597,76 € et en dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 405.660,38 €.

Les principaux programmes d'investissement concernent :

- Etude des travaux de la Bouteresse
- Columbarium
- Travaux école
- Remplacement chaudière école
- Vidéosurveillance

Les principales recettes d'investissement sont :

Virement de la section fonctionnement :	207.000 €
Affectation du résultat	20.000 €

DÉCISION

POUR : 15 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

8/ Approbation du BP lotissement

CONTENU

Lotissement :

Il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement pour un montant de 178.606,16 € et en dépenses et recettes d'investissement pour un montant de 70.848,10 €. Ce budget est voté en H.T.

DÉCISION

POUR : 15 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

9/ Provision pour contentieux au Tribunal Administratif

CONTENU

Information de l'obligation de provisionner dès l'ouverture d'un contentieux contre la commune, pour un montant constitué à hauteur de la charge estimée qui pourrait en résulter en fonction du risque financier encouru, sans contrepartie en recettes d'investissement, et ajusté annuellement en fonction de l'évolution du risque.

Proposition d'inscrire pour 2024 au budget au compte 681 - dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulant - pour un total de 7.500 €, détaillée ainsi :

- Risque pour contentieux n° 1 « urbanisme » au TA : 5.000,00 €.
- Risque pour contentieux n° 2 « urbanisme » au TA : 2.500,00€

DÉCISION

POUR : 15 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

- travaux de rénovation :

1/ salle de classe

a. Peinture

- JSPP Jérémy SOUCHON plâtrerie-peinture 37.99 € HT / m2
- Ludovic MORLEVAT plâtrerie-peinture 25.46 € HT / m2

b. Dalles plafond

- JSPP 28.16 € HT / m2
- Ludovic MORLEVAT 20.07 € HT / m2

2/ salle de repos

- JSPP 29.77 € HT / m2
- Ludovic MORLEVAT 25.03 € HT / m2

Proposition de retenir l'offre de Ludovic MORLEVAT pour sa globalité de 7.398,48 € TTC, soit un total HT de 6.165,40 €.

DÉCISION

POUR : 13 (dont 3 pouvoirs)	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2	NPPAV : 0
--------------------------------	------------	----------------	-----------

14/ Questions diverses n'ayant pas donné lieu à délibération

- Rapport par Mme PARDON de la **réunion à Loire Forez sur le programme d'amélioration de l'habitat.**
- **Projet de vidéo-protection** : divergence avec le SIEL qui voudrait refacturer une autre ligne fibre. Négociations en cours.
- **Cérémonie du 19 mars** à 10 h 00 devant le Monument aux morts.
- **Participation citoyenne** : signature de la convention tripartite le 22 mars, avec réception des référents pour une première réunion de travail.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Pour approbation,
le Maire,
Pierre DREVET.

Pour approbation,
le secrétaire de séance,
Christian CHARLES.



